



RÉFORME DE LA TARIFICATION SERAFIN-PH

COMPRENDRE LA RÉFORME POUR SE METTRE EN ACTION :
DU PRINCIPE DE CONSTRUCTION DES NOMENCLATURES AUX HYPOTHÈSES SUR LE MODÈLE DE LA TARIFICATION

13h45-15h15 et 15h30-17h

AGORA 2 - Impacts stratégiques et financiers de la réforme SERAFIN-PH sur les organisations.

- ▶ Michel DONCE, Chargé de la politique d'allocation de ressources et des investissements PH-ESAT, ARS PACA
- ▶ Sébastien POMMIER, Directeur général, Sauvegarde 13
- ▶ Sophie RIOS, Responsable du département des personnes en situation de handicap/personnes en difficultés spécifiques, ARS PACA

IMPACTS STRATÉGIQUES ET FINANCIERS DE SERAFIN-PH SUR LES ORGANISATIONS

USAGES ET ENJEUX DE LA REFORME

AGORA n°2

Sébastien POMMIER – Sauvegarde 13

SAUVEGARDE 13

QUELS USAGES ?



SAUVEGARDE 13

LES DEUX « VIES PARALLÈLES » DES NOMENCLATURES

2 objectifs distincts dans les usages des nomenclatures :

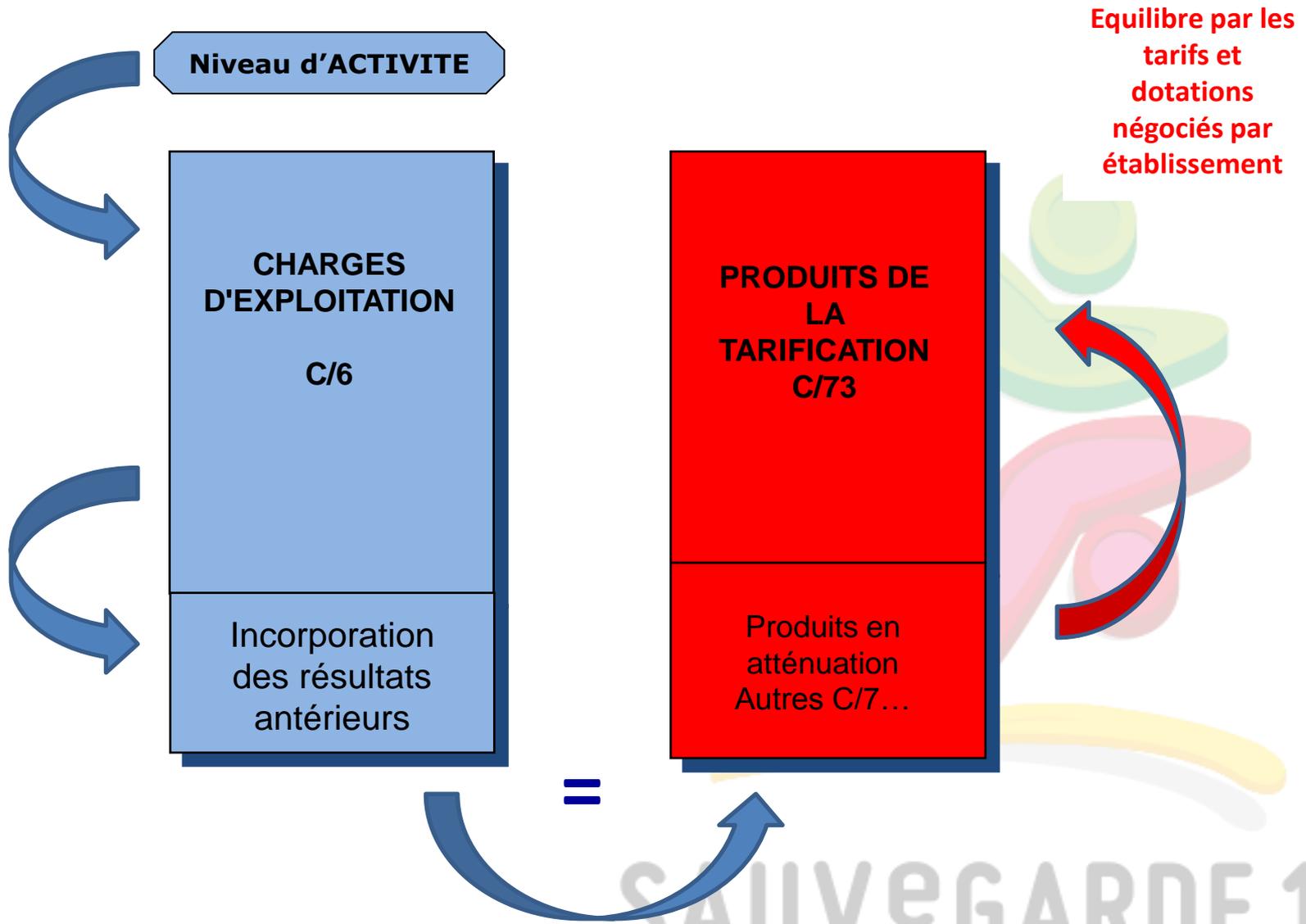
- Ce pour quoi elles ont été élaborées : **outils de la réforme tarifaire**, en application du décret du 21 décembre 2016.
- Ce à quoi elles peuvent également servir car le secteur médico-social a besoin d'un langage commun pour décrire les publics et les accompagnements dans leur diversité : **outil de description de l'offre**.

OUTILS DE LA RÉFORME TARIFAIRE



SAUVEGARDE 13

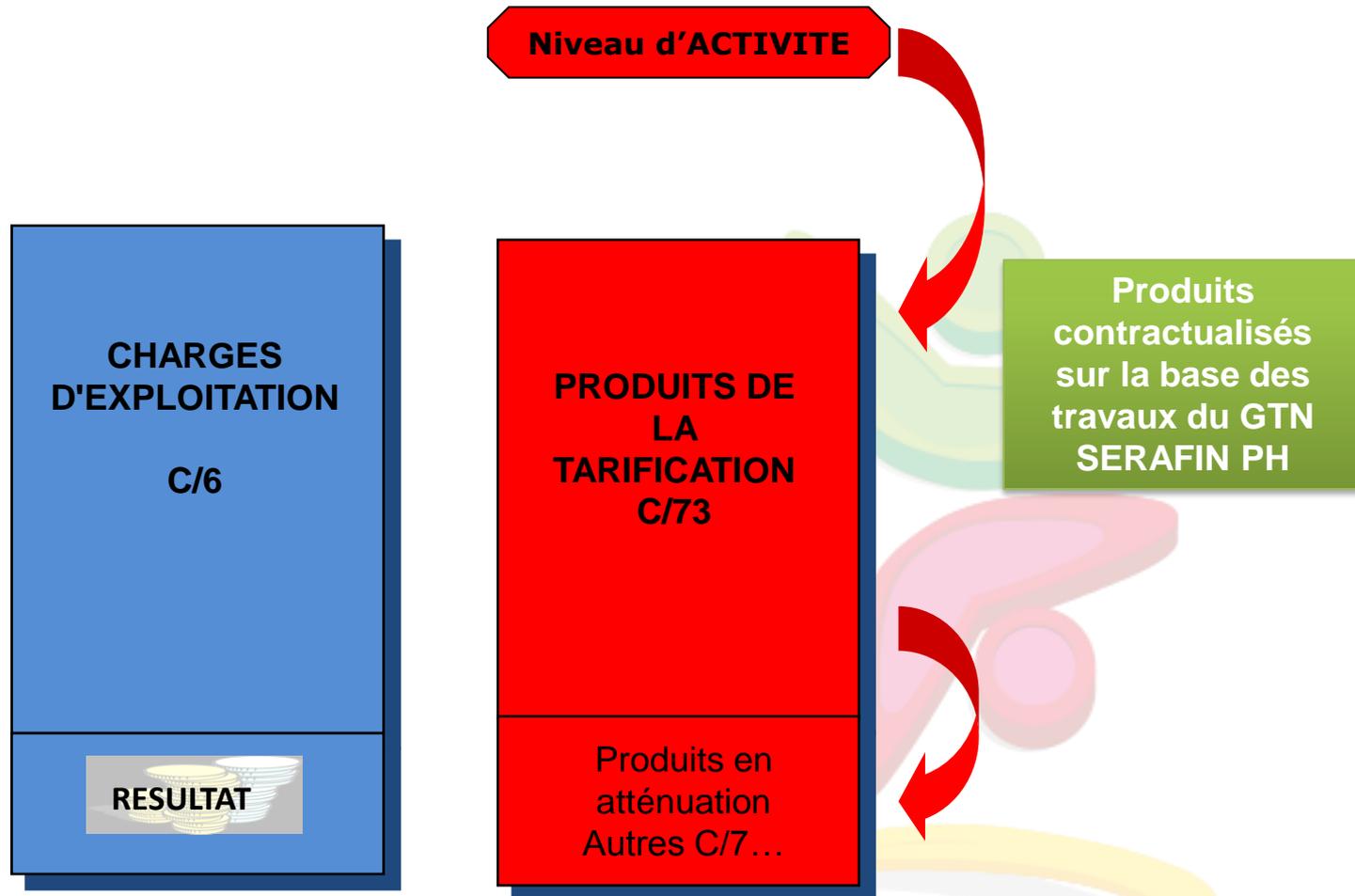
DU MODÈLE CLASSIQUE...



Equilibre par les
tarifs et
dotations
négociés par
établissement

VERS UNE LOGIQUE INVERSÉE...

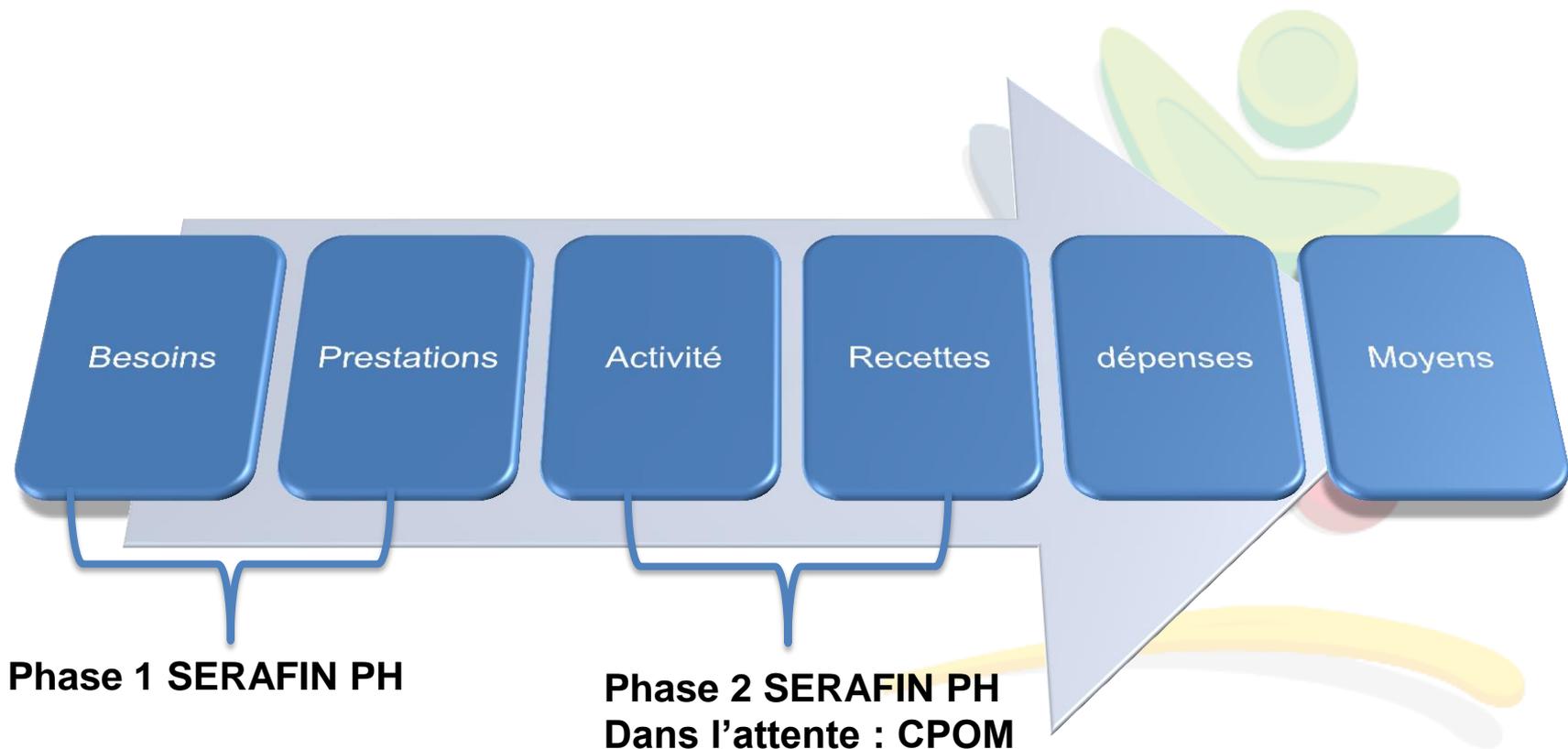
Résultat possible
fonction des
choix du
gestionnaire



SAUVEGARDE 13

INVERSION DU MODÈLE BUDGÉTAIRE

PILOTAGE PAR LES RECETTES



SAUVEGARDE 13

OUTILS DE LA DESCRIPTION DE L'OFFRE



SAUVEGARDE 13

Description à visée individuelle

Plan d'accompagnement global

Lien entre le GEVA et le Plan personnalisé de compensation : description des besoins et prestations en réponses

Dossier partagé

Description à visée collective

Diagnostic territorial

Diagnostic des ressources

Prestations des ESMS sur le territoire

Système d'information

Répertoire opérationnel des ressources ROR

SI MDPH

SI suivi des orientations

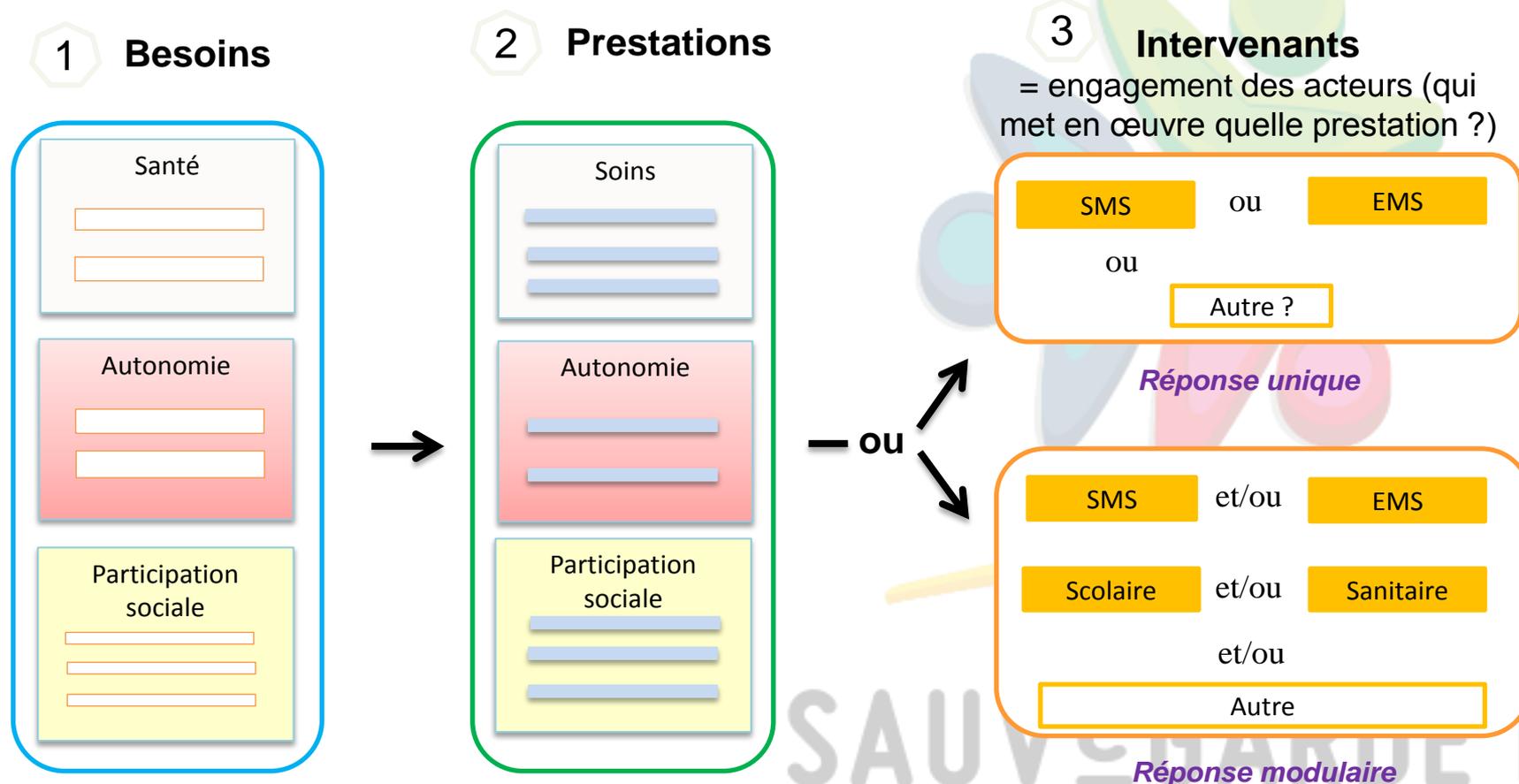
Gestion de l'offre

Autorisations

CPOM

Tableaux de bord

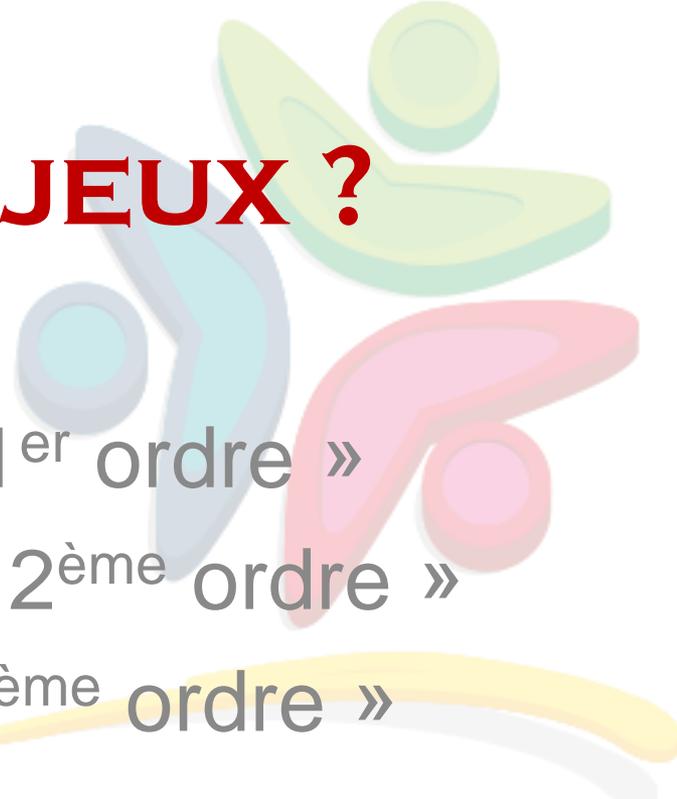
PROPOSITION DE LA DESCRIPTION DES BESOINS, DES PRESTATIONS ET DES INTERVENANTS DU PAG AVEC L'APPUI DES NOMENCLATURES SERAFIN-PH



QUELS USAGES POUR LES ESMS ?

- Le projet individualisé en interne et en lien avec la MDPH /MDA (attentes et besoins/réponses apportées).
- L'organisation des réponses
 - au sein de l'ESMS
 - en complémentarité avec les autres acteurs territoriaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux et avec le droit commun
- Le contrôle de gestion interne
- La description de l'ESMS dans le cadre du Répertoire Opérationnel de Ressources
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

QUELS ENJEUX ?

A graphic illustration of four stylized human figures in various colors (green, blue, pink, yellow) arranged in a cluster, with a yellow brushstroke underneath them.

Un Enjeu « de 1^{er} ordre »

Deux Enjeux « de 2^{ème} ordre »

Trois Enjeux « 3^{ème} ordre »

SAUVEGARDE 13

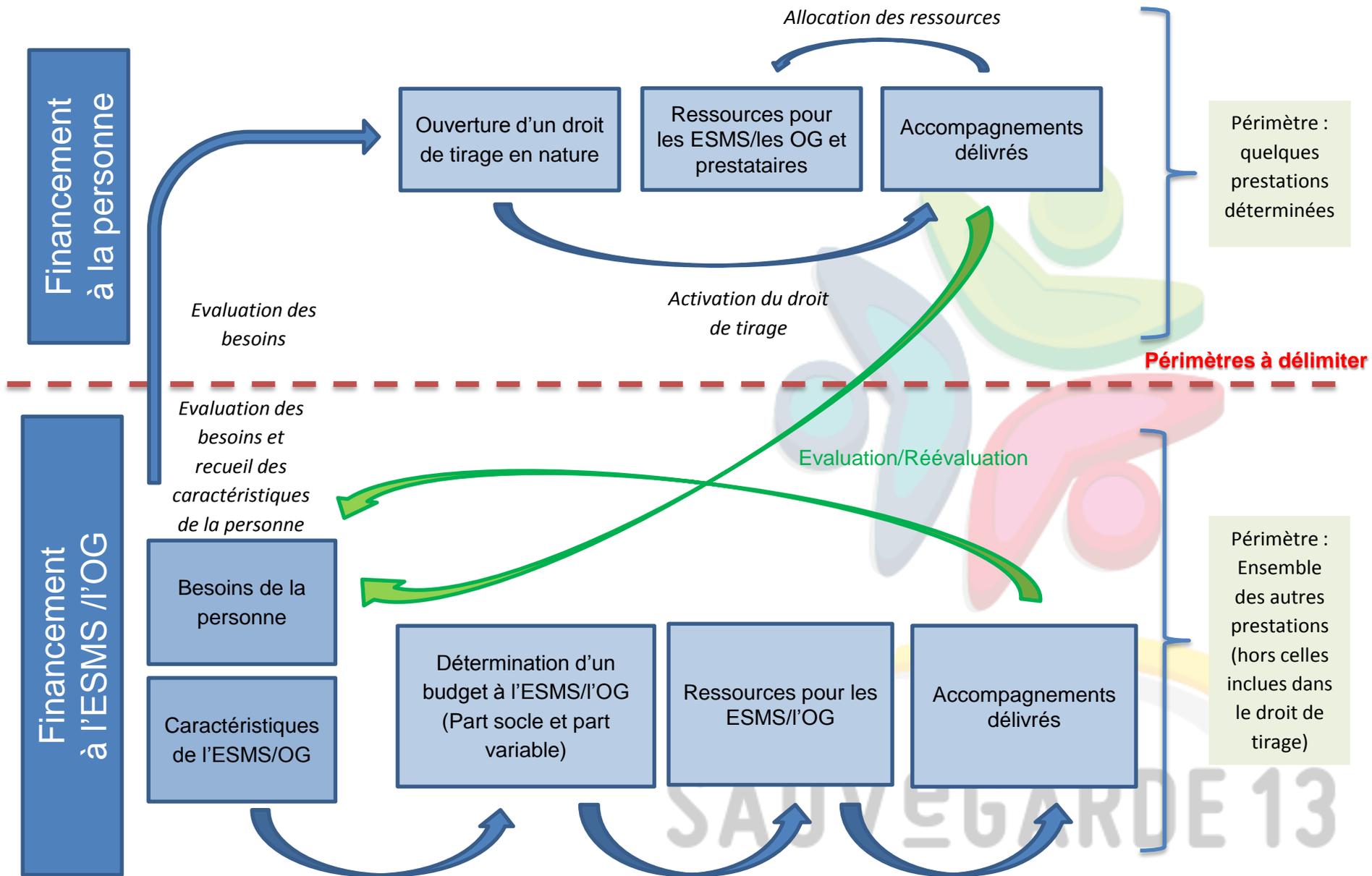
UN ENJEU « DE PREMIER ORDRE »

Qui sera le bénéficiaire du financement : la personne, l'ESMS, ou les deux ? Vers l'introduction partielle d'une solvabilisation des personnes accompagnées.



SAUVEGARDE 13

PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU SCÉNARIO RETENU



DEUX ENJEUX « DE SECOND ORDRE »

- **Les conséquences de la « réforme des autorisations » (décret du 9 mai 2017 et son guide méthodologique).**
- **La question de « l'activité » et de sa mesure (décret du 28 juin 2018 et son guide méthodologique).**

**LES CONSÉQUENCES DE LA
« RÉFORME DES
AUTORISATIONS »
(DÉCRET DU 9 MAI 2017)**

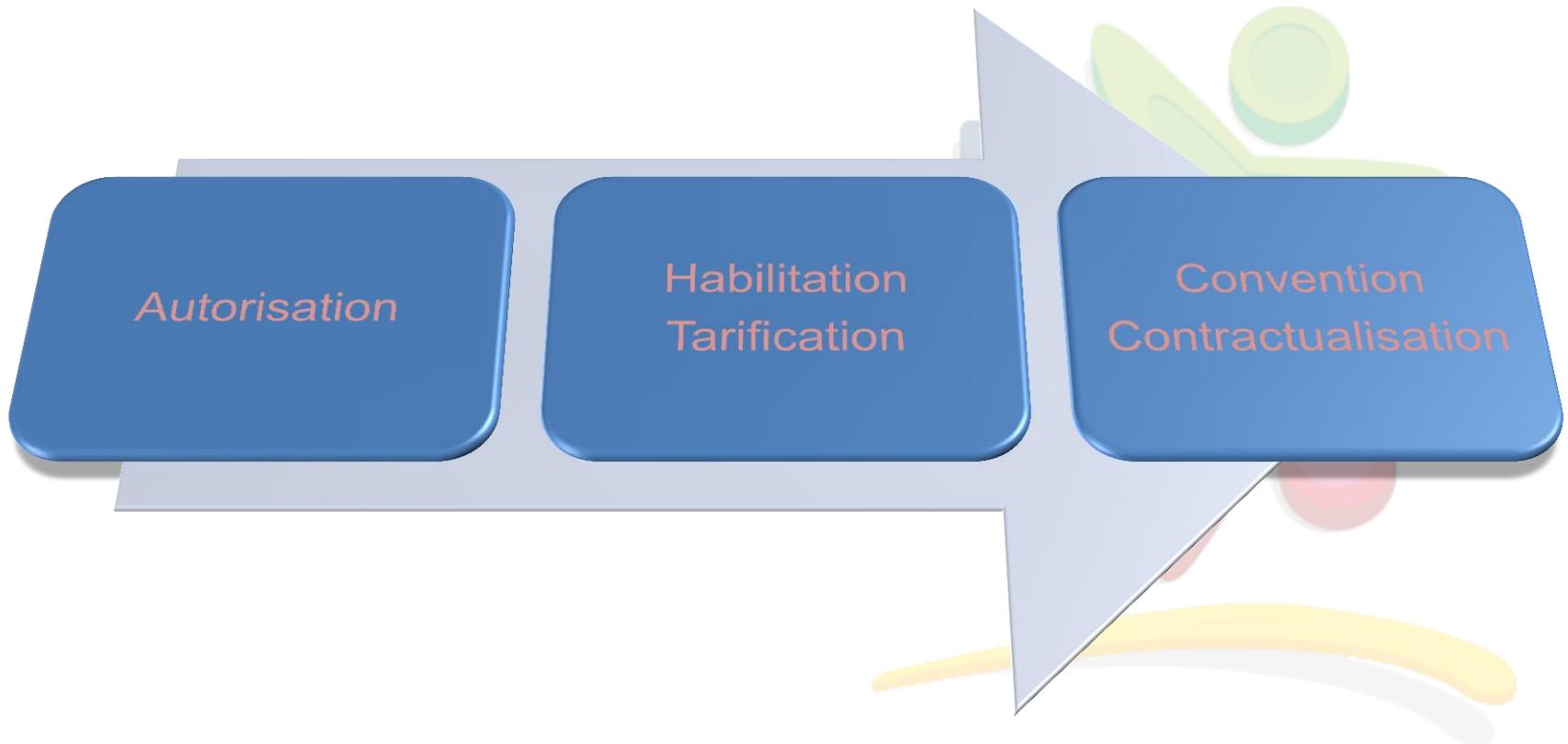


SAUVEGARDE 13

CONTENU

- **plasticité "horizontale"** : les ESSMS PH pour enfants et adultes handicapés pourront offrir, sauf si leur autorisation en dispose expressément autrement, l'ensemble des modes possibles de prise en charge, depuis l'hébergement complet jusqu'à l'accompagnement à domicile.
- **plasticité "verticale"** : la liste des publics au bénéfice desquels les ESSMS PH pour enfants et adultes handicapés peuvent être spécialisés est considérablement simplifiée.
- **plasticité "transversale"** : ce décret rend possible l'expression d'une capacité globale en nombre de personnes accompagnées simultanément (→ file active).

DU MODÈLE CLASSIQUE D'AUTORISATION...



SAUVEGARDE 13

... VERS UN MODÈLE INVERSÉ

CPOM « obligatoire » - EPRD
Art. 75 LFSS pour 2016 – décret 2016-1815

Autorisation

Contractualisation

Tarification

Nouveau périmètre d'autorisation – décret du 9 mai 2017

Définition des objectifs de PEC - Nomenclatures « Besoins » et « Prestations » SERAFIN PH

Détermination de la « base budgétaire » - SERAPHIN PH ou CPOM

Détermination de l'activité (unité d'œuvre et objectif) – décret du 27 juin 2018

Détermination d'un « coefficient de modulation » - décret du 27 juin 2018

SAUVEGARDE 13

**LA QUESTION DE « L'ACTIVITÉ »
ET DE SA MESURE
(DÉCRET DU 27 JUIN 2018)**



SAUVEGARDE 13

- Déconnexion de l'affectation du résultat avec les objectifs qualitatifs.
- Introduction d'un principe de « *modulation de la dotation ou du forfait global en fonctions d'objectifs d'activité contractualisés* ».
- Possibilité « *d'abattements sur la ou les dotations globales ou forfaits globaux* » dans les cas où « *l'activité réalisée est inférieure aux objectifs définis dans le contrat, sous réserve de circonstances particulières* ».
- L'activité s'apprécie notamment à partir :
 - Du taux d'occupation
 - De la file active (mesurée en terme de personnes ou de prestations)
- Le taux d'abattement peut être au maximum égal à la moitié de la différence entre l'objectif d'activité fixé dans le contrat et l'activité effectivement constatée.

TROIS ENJEUX « DE TROISIÈME ORDRE »

Ils sont (au moins) au nombre de trois :

- **Les conséquences sur les politiques d'admission**
- **Les conséquences sur les Systèmes d'Information**
- **La réforme des contentieux du secteur médico-social**

EN GUISE DE CONCLUSION ...

Est-ce « la fin du monde » si le chantier de la réforme tarifaire, au sens de SERAFIN-PH, n'aboutit pas *in fine* ?